



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

25 JUIN 2024

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0750 990 727

Nom

(en entier) : **La Cour des Dames**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Saint-Denis 202 à 7034 Obourg**

Objet de l'acte : Révocation et décharge d'un administrateur

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/04/2024 :

Première résolution : révocation et décharge d'un administrateur

Conformément à l'article 5:70 du Code des sociétés et des associations et à l'article 6 des statuts, l'assemblée générale met fin ce jour, avec effet immédiat, au mandat d'administrateur de Monsieur LOCICERO Mickaël.

Par vote spécial, l'assemblée générale donne, à l'unanimité des voix, décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, à l'administrateur révoqué pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de donner mandat à la SRL Roland, Bloquiau & associés avec faculté de substitution à tout employé exerçant en son sein, ayant son siège à 7060 Soignies, Rempart du Vieux Cimetière 5, numéro d'entreprise 0809.149.254, RPM Hainaut (Division Mons), qui accepte, pour accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles pour l'exécution des résolutions de la présente assemblée, en ce compris, sans en être toutefois limité, toutes les formalités auprès du Registre des personnes morales, auprès de la Banque carrefour des entreprises, ainsi que pour toutes publications (telles qu'aux annexes du Moniteur belge).

Copie conforme des actes joints

Van Overbeke Mathieu,
Mandataire spécial,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/07/2024 - Annexes du Moniteur belge